

## Compte rendu du conseil municipal du 12/10/2015

L'an deux mille quinze, le lundi 12 octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Messigny-et-Vantoux, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vincent LEPRETRE, Maire, après convocation légale du 5 octobre 2015.

**Présents** : MM. LEPRETRE Vincent, DUVERT Alain, Mme PICCIONE Céline, M. RESSY Serge, Mme MARANDE Delphine, M. OLLAGNIER Julien, Mmes VOLLMER Nadine, BERINGER Evelyne, M. THIRIOT Jean-François, Mmes FEBVRE Marie-Madeleine, BRUCHON Virginie, M. LECLERC Mathieu, Mmes TASSIN Françoise, GAY Françoise, ROUSSIN Dominique.

**Etaient excusés** : MM. LEBROT Vincent, POYEN Pascal, DUDA Jean-Marie, COUTURIER Jean-Luc.

**Ont donné procuration** : M. LEBROT Vincent à M. OLLAGNIER Julien, M. DUDA Jean-Marie à Mme GAY Françoise, M. COUTURIER Jean-Luc à Mme ROUSSIN Dominique. Mme Céline PICCIONE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

### **1- Sortie Communauté de Communes**

La demande est faite suite aux constats sur le fonctionnement de l'actuelle Communauté de Communes.

Pour ne pas prendre une décision intempestive et le faire en toutes connaissances de causes, nous avons demandé l'aide d'un cabinet spécialisé qui a rendu récemment une étude complète et complexe. La restitution de l'étude a été faite aux conseillers communautaires le 3 septembre dernier.

Présentation d'une synthèse de l'étude avant de demander à l'ensemble du conseil municipal de se décider. L'étude a été demandée pour les 5 communes (Prenois, Darois, Etaules, Savigny le Sec et Messigny et Vantoux) de l'ancienne Communauté de Communes « Forêts, Lavières et Suzon », le coût a été réparti proportionnellement au nombre d'habitants de chacune des communes.

Cf doc présenté

Il y a également eu une intervention sur la loi Notre : les Communautés de Communes doivent se mettre en conformité avec le nouveau nombre d'habitants.

Lecture de la délibération, délibération à bulletins secrets.

15 votes « pour » et 3 absentions.

### **2- Eclairage public**

L'entreprise Demongeot assure l'entretien de notre réseau public. C'était de la compétence de la Communauté de Communes mais c'est revenu à la charge de la commune. Le courrier d'accompagnement reprend scrupuleusement les termes de l'ancien contrat passé avec la Communauté de Communes « Forêts, Lavières et Suzon ». Contrat pour 3 ans avec 3 visites par an. Intervention dans les 3 heures si problèmes de sécurité, si c'est une panne qui ne génère pas de gêne : intervention dans les 5 jours. Il y a 303 points lumineux à Messigny et Vantoux, contrat sur la base de 1636,20 € HT par an. Forfait intervention : dans les 5 jours 120 € HT, en urgence 160 € HT et pour les interventions nuits et jours non ouvrés 190 € HT. Lecture de la délibération : adoptée à l'unanimité.

Discussion sur l'extinction ou la segmentation de l'éclairage la nuit. Demande faite auprès de la société Demongeot pour la sectorisation (parc de santé) et dans le cadre du syndicat. Demande pour budgéter le changement des lampadaires en lampes basse consommation.

### **3- Réseau eau potable**

Pour juger le travail de la Lyonnaise des eaux, le cabinet Quesac'Eau, représenté par Mr Guillaume, a publié son bilan. Cf bilan pour chiffres.

Approbation rapport avec lecture de la délibération : adoptée à l'unanimité.

### **4- Bâtiments communaux**

Pour l'organisation du championnat de BMX au printemps dernier, il a fallu refaire la peinture et le carrelage du bâtiment de BMX. Cela a été réalisé par les membres de l'association et par une entreprise. Un accord verbal avait été pris pour que la commune rembourse l'achat du matériel. Montant des factures, total 5935,12 €. Lecture de la délibération pour l'attribution de la somme au club de BMX : adoptée à l'unanimité.

### **5- Eglise**

Travaux de couverture pour le porche de l'église, demande de subvention. Après réfection du parvis, des marches et de la rampe d'accès, il y a nécessité à refaire la couverture du porche, c'est un monument classé. 3 devis nous sont parvenus, les entreprises Carillon, Pedron et Niquet : après lecture des devis il s'avère que l'entreprise Carillon est la mieux positionnée, il faudra leur faire une demande d'options pour la zinguerie en cuivre et le volisage. L'entreprise Carillon a déjà refait le toit du clocher de l'église.

Lecture de la délibération : devis Carillon à 6973.92 € TTC + demande de subvention la plus élevée auprès de la Direction des Affaires Culturelles.

Délibération : donne l'autorisation à Monsieur le Maire pour faire une offre d'option de chéneau cuivre : adoptée à l'unanimité.

**6 - Prise en charge du transport des élèves de l'école élémentaire pour la piscine**  
Délibération adoptée à l'unanimité.

**7 - Somme allouée au receveur municipal Mme Soulier dont nous sommes satisfaits**  
Lecture de la délibération pour une indemnité à 426.23 €/an adoptée à l'unanimité.

**8 - Dématérialisation** des actes administratifs et des documents budgétaires Obligatoire au 01/01/2016, tous les documents concernant les délibérations, les arrêtés du Maire et le budget devront être dématérialisés via Magnus Signature d'une convention avec les services de l'Etat par souci d'économie. Lecture de la délibération : adoptée à l'unanimité.

**9 - Délibération non inscrite à l'ordre du jour : remboursement à verser à l'ASCMV** concernant les NAP 2014-2015 pour Mr PERAZZI car le tarif horaire de Mr Perazzi est supérieur au tarif horaire des NAP de la Communauté de Communes. Il s'agit de rembourser les frais d'un animateur sportif sur les 4 cycles : 28.84 €/heure pendant 7 semaines. Le plafond de la Communauté de Communes est à 20.58 €/heure.

Messigny et Vantoux rembourse donc la différence ainsi que le matériel pour 993.46 €. Le total à rembourser est de 1 340.38 €. Il faut demander à Mr Maurice la restitution du matériel qui appartient désormais à la commune (ballons...).

**10-Vente Lechenet** : signature de l'acte le 29/10/2015 à 14 h30. Hormis le nettoyage du terrain, tous autres travaux ne seront faits qu'après la signature.

**11-Dissimulation des réseaux aériens basse tension** à Vantoux ; déjà inscrit pour la 1<sup>ère</sup> partie avec changement des lampes en LED directement. La 1<sup>ère</sup> tranche des travaux aura lieu en 2016.

**12-Bureau de poste** : lors du dernier conseil, nous avons mis en attente la délibération Mr Poussardin demande une réponse sur l'évolution de l'agence postale communale pour sursoir aux horaires d'ouverture Les nouveaux horaires : tous les matins de 8 h 50 à 11 h 30, fermé le samedi, le courrier est relevé à 15 h.

**13-Mise à disposition des bâtiments aux personnes à mobilité réduite** : secrétariat de mairie, salle des assemblées, salle des associations et la Poste. Pour le secrétariat de mairie, rampe amovible + sonnette à installer : sursis de 9 ans demandé car si une personne handicapée peut avoir accès à la sonnette et que du personnel administratif peut faire signer des documents aux personnes à mobilité réduite, c'est autorisé.

**14-Antenne** : Mr Robert doit prendre contact avec un géomètre, ça n'a pas été encore fait. Monsieur le Maire tente de le joindre, donc pour le moment statu quo.

**15- Panneau lumineux** : installation jeudi 15 octobre 2015 avec une séance de formation le 13/10 à 14 h. Alain Duvert doit contacter une commune ayant déjà cette installation L'application SMS n'est pas encore disponible complètement : on décide de différer l'utilisation jusqu'à ce qu'elle soit complètement disponible

**16-Réunion de travail avec le cabinet Nexity** pour voir comment on organise la gestion des zones qui seront ouvertes à l'urbanisme. Nexity vient présenter son travail (cf article du Bien Public avec la commune de Neuilly), ils ont un réel savoir-faire. A inscrire dans le PLU : tout projet devra s'inscrire dans un projet d'ensemble.

**Rappel de dates** :

Elections régionales : 6 et 13 décembre 2015,

Téléthon : 5 décembre 2015,

Petit déjeuner pour la Trisomie : 15 novembre 2015.

Le Maire,  
Vincent LEPRETRE